



Communauté de Communes



Communiqué de presse

Judi 8 Mars 2023

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

COMITÉ DE LANCEMENT DU FEAMPA : LE COTENTIN, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE S'ENGAGENT POUR SOUTENIR LES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACOLES

Mercredi 8 Mars, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, Jean-Claude COLOMBEL, Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche s'associent

pour le lancement du programme
DLAL FEAMPA.

Le contexte

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), adopté en juillet 2020, prévoit pour la période 2023-2027 un axe dédié au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL). Cette mesure, dotée de 2.7 M€ en Normandie, a pour objectif de soutenir la croissance d'une économie bleue durable et de favoriser la prospérité des communautés côtières.

Au terme d'un processus de sélection, ce sont 5 territoires qui ont été retenus, permettant à l'ensemble du littoral normand de bénéficier de ce fonds de soutien et développement de nos communautés côtières.

Notre territoire maritime de la Presqu'île du Cotentin va donc disposer d'un budget de 450 000 € de fonds européens FEAMPA, abondé par 450 000 € de fonds régionaux, afin de mettre en œuvre notre stratégie : mettre le maritime au cœur du développement de notre Presqu'île.

Les 3 collectivités : l'Agglomération du Cotentin, la Communauté de communes de Baie du Cotentin et la Communauté de commune Côte Ouest Centre Manche se sont engagées en

2022 à porter une démarche de soutien aux filières pêche, aquaculture et aux communautés côtières, suite à l'appel à candidature de la Région Normandie.

La stratégie

Cette stratégie se concentre particulièrement sur la protection du milieu marin, la valorisation touristique du littoral, l'accompagnement des acteurs face aux changements et l'attractivité des métiers.

Nos collectivités vont travailler, avec l'ensemble des acteurs du monde maritime pour identifier et accompagner des projets émergents, répondant à ces axes. Les projets pourront bénéficier entre 50% et 80% de soutien, grâce à des fonds européens et régionaux. Ces fonds seront alloués aux projets retenus par un Comité de sélection.

Des projets innovants, au service du développement de notre territoire de la Presqu'île du Cotentin, accompagnés depuis l'émergence du projet jusqu'à sa mise en paiement par l'équipe d'animation du GALPA.

Le GALPA ou Groupe d'action local pêche et aquaculture, est un ensemble d'acteurs locaux, portés par 3 collectivités : la Communauté de communes Côtes Ouest Centre Manche, l'Agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. Ce groupe est présidé par Emmanuel VASSAL, Conseiller délégué de l'Agglomération du Cotentin en charge des Fonds européens et coopérations.

David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin rappelle l'importance de la culture maritime et ses filières d'excellence que sont la pêche et aquaculture :

« Le Cotentin avec ses 220 km de littoral est le territoire côtier le plus important de Normandie. La mer et les filières d'excellence qui y sont rattachées en sont une de ses principales richesses. Cette identité maritime forte, le Cotentin a souhaité l'affirmer en se revendiquant comme la Terre Bleue. Avec ce nom, elle souhaite fédérer l'ensemble des acteurs autour de son ADN marin et amplifier son rayonnement. Le FEAMPA s'inscrit pleinement dans cette démarche pour soutenir les filières pêches et aquacoles ».

« La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dispose de nombreuses entreprises conchylicoles et agroalimentaires transformant les produits de la mer. Il est essentiel de participer à faire parler de ces métiers, le FEAMPA pourra nous y aider. Notre littoral est aussi un vecteur d'attractivité et un atout dans notre cadre de vie préservé. Des actions pourront être financées pour d'avantage le connaître et le protéger », rappelle le Président Jean-Claude COLOMBEL.

« Les filières pêche et aquaculture de notre territoire connaissent depuis quelques temps des crises liées au Brexit, à l'inflation ou encore à l'augmentation des coûts du carburant. A travers le dispositif FEAMPA, les collectivités disposent désormais de l'opportunité de soutenir, d'être aux côtés des professionnels de la mer et de les accompagner dans leurs projets. Pour notre territoire, nous attacherons effectivement une grande importance à ce que ce fonds soit opérationnel rapidement et bénéficie à l'ensemble des acteurs de la mer », souligne Henri LEMOIGNE.

Les axes d'intervention

Le projet FEAMPA s'oriente autour de 5 axes d'intervention pour mettre en place sa stratégie :

- L'accompagnement des filières maritimes face aux changements ;
- Sensibiliser le public et les professionnels à la préservation de l'environnement marin ;
- Valoriser l'écosystème local pour accroître l'attractivité des métiers et des filières ;
- Valoriser la culture maritime de la Presqu'île du Cotentin ;
- Assurer la mise en réseau et accompagner l'émergence de nouveaux projets.

Les bénéficiaires

Plusieurs types de porteurs de projet peuvent être sélectionnés : les entreprises ou regroupement d'entreprises, les associations, les établissements publics et les syndicats mixtes, les coopératives, les organismes de formation déclarée, les organismes de recherche ainsi que l'établissement public à caractère industriel et commercial.

Le Comité de sélection

Le premier Comité de sélection s'est tenu le mercredi 8 mars, à Barneville-Carteret, rassemblant plus d'une trentaine d'acteurs locaux : collectivités, entreprises, association, centres de recherche, de formation... Tous ces acteurs sont rassemblés au sein du GALPA pour répondre aux enjeux maritimes de demain. Ce premier Comité avait pour objectif d'inaugurer le lancement du GALPA de la Presqu'île du Cotentin. Un Comité de sélection, auditant les projets se tiendra dans les prochains mois.

Réunion d'information

Pour aller à la rencontre des futurs porteurs de projet et faire connaître ce dispositif, 5 réunions vont être organisées sur le territoire :

- Cherbourg le 22 mars
- Barneville-Carteret le 28 mars
- Lessay le 11 avril
- Pirou le 29 et 30 avril
- Saint Vaast la Hougue le 3 mai
- Sainte Marie du Mont le 16 mai

Associations, entreprises des filières pêche et aquaculture, collectivités locales, ou tout acteur mobilisé pour la valorisation de nos filières d'excellence, la préservation de l'environnement marin, la promotion de notre patrimoine maritime lié à ces filières, sont les bienvenus pour ces temps d'échanges et de rencontre.

Financement total du projet :

- Europe : 450 000 euros
- Région : 450 000 euros

Enveloppe totale : **900 000€**